



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 8547

Texte de la question

M. Charles de La Verpillière demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports quelles sont les nouvelles mesures envisagées par le Gouvernement pour prévenir les conduites à risques chez les jeunes, notamment l'addiction aux drogues et à l'alcool. Il lui demande également quels sont les nouveaux moyens prévus pour encadrer les jeunes en détresse et leurs familles.

Texte de la réponse

Si la consommation de boissons alcooliques est globalement en baisse en France, même parmi les moins de 25 ans, 9 à 10 % des jeunes Français âgés de 18 à 25 ans présentent néanmoins les signes d'un usage problématique d'alcool. Parmi les jeunes de 17 ans, si la consommation d'alcool est stable, les ivresses alcooliques sont en hausse. Parallèlement, après une augmentation des niveaux de consommation de cannabis entre 2000 et 2002 chez les jeunes de 17 ans, la tendance est maintenant à la stagnation, voire à la baisse. En revanche, le niveau de son usage régulier est stable, et on constate que la part des usages quotidiens s'est accru. Face à la diffusion préoccupante des comportements à risques, des propositions, formulées dans le plan Santé des jeunes visent à mieux protéger ces derniers. Ainsi, la réglementation concernant la vente d'alcool aux mineurs doit être revue dans le sens du renforcement, et la vente au forfait ou open bar (entrée payante et boissons à volonté) interdite. Poursuivant la démarche initiée avec le plan Santé des jeunes, ces nouvelles mesures seront intégrées à la loi « Patients Santé Territoire » en cours d'élaboration. Des actions de prévention et de prise en charge médicale sont par ailleurs menées de front et en cohérence. Ainsi, l'ouverture des consultations jeunes consommateurs des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) permettent une prise en charge spécifique des jeunes patients ayant notamment des problèmes d'ivresses répétées. Parallèlement, afin de montrer les dangers sanitaires et sociaux de la consommation alcoolique, une campagne média, commandée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), lancée mi-juillet, s'adresse tout particulièrement aux jeunes de 18 à 25 ans, et accompagne cette politique. D'autres campagnes de prévention et d'information sur les dangers des drogues (cannabis, cocaïne, ecstasy) interviendront avant la fin de l'année et seront également réalisées par l'INPES. Le ministère chargé de la santé, au travers de sa direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Île-de-France (DRASSIF), soutient par ailleurs un projet de recherche qui vise à étudier la faisabilité du dépistage de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes dès le milieu scolaire et la prise en charge ou l'orientation en cas de besoin, à partir d'un questionnaire validé au Canada. Les résultats de cette enquête menée dans plusieurs départements d'Île-de-France devraient être disponibles fin 2008. Ils devraient être un élément important pour une éventuelle généralisation d'un tel dépistage lors de consultations médicales. L'ensemble de ces mesures et actions s'inscrivent dans la droite ligne du plan gouvernemental contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, qui préconise notamment un effort tout particulier pour renforcer la confiance des adultes dans leur capacité et leur légitimité à intervenir auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Charles de La Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8547

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6485

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7444